

Gland, le 15 décembre 2017

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 14 décembre 2017**

Présidence : M. Patrick VALLAT

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 35 relatif au projet de budget pour l'exercice 2018;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. que le projet de budget de l'exercice 2018 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des recettes de CHF 132'644.- et une marge d'autofinancement de CHF 4'440'918.- est accepté.

"Conformément aux articles 108 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA